



Jonageois retrouvez-nous...

Ce deuxième tract de l'année 2019 est placé sous le signe de la communication.

Communiquer c'est plus que parler, la communication c'est certes la discussion, l'échange, mais c'est aussi l'annonce de faits ou l'exposition de points de vue. En clair, se rapprocher des jonageois afin de connaître leurs attentes et faire connaître nos idées, notre équipe.

Après le lancement de notre page Facebook qui est régulièrement consultée par de nombreux jonageois, nous lançons un nouveau site internet www.jonageavanttout.fr. Ce site à vocation interactive a pour objet de vous informer mais également de recueillir vos attentes pour l'avenir de notre commune.

Bien entendu, rien ne vaut les échanges physiques. Pour ce faire, je suis à votre disposition, avec toute mon équipe, pour vous rencontrer.

Bonne lecture et à bientôt

Laurent Chervier,

Conseiller Municipal

...sur notre nouveau site

Presse

La vie municipale

Actualité

Les élus

Vie locale

Nos publications



C'est parti !

www.jonageavanttout.fr

Plus convivial, plus clair, plus documenté, découvrez notre nouveau site internet. Reflet de notre action citoyenne pour le mieux-vivre à Jonage, nous vous informons en temps réel sur les dossiers importants de la Commune et leur gestion par le maire.

...Sur notre page



Comme de nombreux Jonageois le font maintenant depuis plus d'un an, intégrez notre groupe Facebook pour suivre l'actualité politique et sociale de votre Commune et pouvoir les commenter. Exprimez-vous, exprimez vos attentes pour Jonage !



Mars 2019

Réouverture du magasin de fleurs



Nous saluons l'arrivée dans notre commune de la nouvelle fleuriste et lui présentons tous nos vœux de bienvenue. En effet, depuis fin janvier dernier, les jonageois peuvent enfin bénéficier des services d'un commerce de fleurs après en avoir été privés pendant de longs mois par le seul caprice du maire quoiqu'il n'en dise. Pour mémoire, le Tribunal de Commerce de Lyon avait, en effet, autorisé la vente du fonds par ordonnance dès mars 2018.

« Quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage ». Cet adage, le maire l'a fait sien dans les Tribunes Libres du n° 4 du bulletin municipal Vivre à Jonage en accusant l'opposition d'être responsable de ce retard en ayant fait acte de complicité avec la partie qu'il qualifie d'adverse. Ces ridicules allégations ne reposent sur aucun fondement, d'autant que **JONAGE AVANT TOUT** ne s'est jamais prononcé en faveur de l'un ou l'autre des candidats à la reprise et s'est seulement contenté, dans le strict cadre de son rôle d'opposition, de demander au Préfet de contrôler la légalité de la clause de confidentialité ajoutée par le maire dans le protocole d'accord transactionnel. Merci monsieur le maire, mais c'est nous accorder beaucoup d'importance de penser que notre influence est aussi grande !



Empêtré dans sa stratégie jusqu'au boutiste, après la préemption du fonds, il n'a pas eu d'autre alternative que de détourner l'esprit de la loi en recourant à la procédure de rétrocession créée initialement pour aider les collectivités territoriales propriétaires d'un fonds de commerce préempté à trouver un acquéreur. Le problème, c'est que ce dernier était déjà tout trouvé! Notre nouvelle fleuriste ne pouvant acheter le fonds tout de suite, elle officiera donc dans le cadre d'une location-gérance pendant un délai de 3 ans maximum, **la commune faisant, une fois encore, office de banquier**. Quelle saine gestion...Et dire qu'il nous accuse d'avoir fait dépenser de l'argent à la commune !



Le maire nous a cependant rassurés lors du dernier conseil de décembre dernier en s'engageant, par la vente du fonds, **à récupérer les sommes dépensées par la commune dans la succession du fleuriste, soit 49 500 euros (dont 18 500 € d'indemnités), au cours de l'exercice budgétaire 2019 « ou en tous cas avant 2020 ! »** Tiendra-t-il parole pour une fois ? Osera-t-il vraiment faire supporter à la nouvelle fleuriste le montant des indemnités payées par la ville au candidat reprenneur évincé et au liquidateur judiciaire ? Interpellé par ailleurs par les élus JAT lors de ce même conseil, il n'a pas été en mesure de communiquer la somme totale des frais de justice engagés par la commune dans le cadre de ce dossier. Nous restons vigilants et vous informerons de la suite de cette affaire.

www.jonageavanttout.fr



Jonage Avant Tout

Contact : info@jonageavanttout.fr - Boîte aux lettres en Mairie - Place du Général De Gaulle 69330 - JONAGE